

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 8 septembre 2025

Délibération n° 2025.09.51

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 1^{er} septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Anne GENY DE FLAMMERE COURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Annick MONLON et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet : DIA n° 069 108 25 000010, 069 108 25 00011, 069 108 25 00012 et 069 108 25 00013

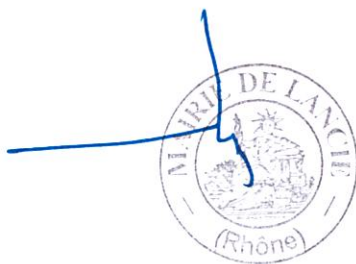
Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- **DIA n° 069 108 25 00010** déposée par Maître Maxime CASTELLI, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Madame Gaëlle CLARY pour la parcelle cadastrée section A n° 1068 située en zone 1AUa.
- **DIA n° 069 108 25 00011** déposée par Maître Delphine BERLIAT, notaire à Charnay-les-Mâcon (71) pour le compte de Madame Lourdes Candide DA CRUZ pour la parcelle cadastrée section A n° 837 située en zone UB.
- **DIA n° 069 108 25 00012** déposée par Maître Aristide BLANC, notaire à Oullins-Pierre-Bénite (69) pour le compte de Madame Myriam WALCKENAER pour les parcelles cadastrées section A n° 245 et 948 situées en zone UA.
- **DIA n° 069 108 25 00013** déposée par Maître Cédric POMMIER, notaire à Villié-Morgon (69) pour le compte de Monsieur Dorian HODOWANIEC pour les parcelles cadastrées section E n° 322 et 326 situées en zone UB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas préempter les parcelles référencées ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,
Gilles ASSANT**

